

Prévention des risques

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de la prévention des risques

Décision du 12 décembre 2011 portant nomination des membres du comité technique spécial de la direction générale de la prévention des risques

NOR : DEVP1133920S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique (NOR : BCFF0902558L) ;
Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État (NOR : BCRF1102030D) ;
Vu l'arrêté du 14 novembre 2011 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel entre les organisations syndicales au sein des comités techniques au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;
Vu le procès-verbal des élections du 20 octobre 2011 en vue de la désignation des représentants du personnel au renouvellement du comité technique spécial de la direction générale de la prévention des risques ;
Vu la lettre de démission présentée par Mme Marine COLIN en date du 2 décembre 2011 et le courrier du DGPR du 12 décembre 2011,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés au comité technique spécial de la direction générale de la prévention des risques en qualité de représentants du personnel :

Membres titulaires

Au titre de l'organisation FO :

Mme Maël ANDRIEU, IIM.
M. Julien KOESTEN, agent contractuel.
Mme Claire FREY, IIM.
Mme Maryse M'BILLA, AAP 2^e classe.
Mme Noémie FRADET, IIM.

Au titre de l'organisation CGT :

M. Alexis QUENELLE, SAE.
Mme Dominique CITRON, AAP 1^{re} classe.
Mme Émilie BRISORGUEIL, agent contractuel.

Membres suppléants

Au titre de l'organisation FO :

Mme Chantal GAILLIER, AAP 1^{re} classe.

Mme Sophie PAULTRE, IIM.
Mme Pascale VIZY, IIM.
M. Thierry CHRUPEK, IDIM.
Mme Sophie DEMAISON, AAP 1^{re} classe.

Au titre de l'organisation CGT :

Mme Mariama DIA, AA1.
M. Rémi FOUQUET, agent contractuel.
M. Nicolas ENCAUSSE, agent contractuel.

Article 2

Le mandat du comité technique spécial de la direction générale de la prévention des risques prendra effet à compter du 24 janvier 2012.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 12 décembre 2011.

Pour la ministre et par délégation :
*Le directeur général
de la prévention des risques,*
L. MICHEL